

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-601

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

ARTICLE 4

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« s'applique également »

les mots :

« continue de s'appliquer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.